

Procès Verbal

De l'Assemblée Générale de la Ligue de Volley Ball des Pays de la Loire
Le 14 JUNI 2008 à ST-HERBLAIN

Clubs présents ou représentés :

44 : Club Volley Détente 44 - Atlantique Club VB - Nantes Plaisir du VB - MVB Le Pouliguen - UGS Nantes Rezé Métropole - ASB Rezé - VB Ancenis - Volley Ball Nantes Atlantique - CS Léo Lagrange - ASEP Nantes- AC Chapelle-sur-Erdre - Vigneux VB - AS St-Denis-de-Mauves - Concorde Couëron - JGE Sucé - ASCED Riaillé - Blain O - Stade Croisicais - ESVB Haute-Goulaine - AS Preux VB - ASC Derval - Vertou VB - US Bouguenais - Trignac OS - St-Nazaire VBA - ES Rougé.

49 : Club Volley Détente 49 - VB Nuillé - Djinns St-Laurent-du-Mottay - VB St-Quentin-en-Mauges - Le-Lion-d'Angers VB - ENOA VB - Anjou Beach Volley - UGS Vihiers / St-Barthélémy-d'Anjou - Sporting Club de l'Ouest - St-Macaire VB - ASC ST-Barthélémy-d'Anjou - ASSP Andrezé - AC Longué - SO Vihiers - Leclerc Cholet Volley - SS La-Romagne - VB Beaupréau - AS ST-Sylvain-d'Anjou - ASSVB Gesté - ES St-Léger-sous-Cholet - US Briollay.

53 : Meslay Smash - ASPTT Laval - CSLT Laval - ES Laval - CA Evron - ES Craon - Etincelle Mayenne - AS Ambrières - AL Andouillé - US Argentré - ASL L'Huisserie - Château-Gontier VB - ES Bonchamp.

72 : UGS Le-Mans / Laigné-St-Gervais - Sablé VB - La Ferté-Bernard - CS Mamers - JS Coulaines - MSSV Le-Mans - Mulsanne St-Ouen VB - CO Château-du-Loir - JS Beaufay - CO Laigné-St-Gervais - AO Ruillé-sur-Loir - VBSF Parigné-l'Evêque - Dangeul Yvré Savigné VB - Aubigné-Racan VB - AS Chapelle-St-Aubin.

85 : Les Sables EC - SLTV VB - VBC Fontenay-le-Comte - Aizenay VB - Racing-Club-Yonnais - SP Les Epesses - Espérance La-Verrie - AS Landes-Génusson - Mareuil-sur-Lay SC - La-Bruffière - VBC Les Herbiers - ES La-Gaubretière - ASVB St-Fulgent - US Vendrennes - EB La-Boissière-de-Montaigu - Challans VB - RS Tiffauges - La Roche sur Yon VB - St-Martin-St-Aubin - OYA Volley Ball.

Clubs absents:

44 : US Isséenne - Nort Athletic Club Volley - Volley Plaisir - AS La-Baule - COD Guémené-Penfao
49 : AS Lac-de-Maine VB - Vaillante SA - ASIVB Murs-Erigné
53 : Club Volley Détente 53 - US Entrammes
72 : Néant
85 : Volley Détente 85 - AS Boufféré - ES Ste-Florence - AS Menomblet - FSCVB La Rabatelière

Décompte des voix :

Nombre de clubs : 95 présents ou représentés sur 110

Nombre de voix : 233 sur 285

Le quorum est atteint.

1. PV AG de Sablé du 9 juin 2007 :

Adopté à l'unanimité

2. Vote du Rapport moral de la Secrétaire Générale, Ivonne TOUBOULIC :

Adopté à la majorité

Pour : 187 voix Contre : 6 voix Abstention : 7 voix

3. Comptes de résultat et bilan présentés par la trésorière, Monique BRUGIER :

Le rapport des vérificateurs aux comptes est lu par Monique BRUGIER.

Le rapport financier est **adopté à l'unanimité**

4. Election des membres du Comité Directeur :

Voix : 198/200 Votes blancs : 2

13 candidats ont été élus : Claude GANGLOFF (194 voix), Monique BRUGIER (198 voix), Ivonne RAUTUREAU (198 voix), Nathalie BOULEAU (198 voix), Marie-Noëlle SOUTIF (198 voix), Jean-Michel QUENTIN (172 voix), Jean-Pierre MAUCHRETIEN (191 voix), Daniel MURAIL (175 voix), Eric VEILLET (198 voix), Eric HEURTEBIZE (198 voix), Christian RETAILLEAU (198 voix), Maryse DUPRE (198 voix, **médecin de ligue**), Maurice VAUDELLE (198 voix).

Postes vacants : 3 dont un obligatoirement féminin.

5. Vœux des commissions pour la saison 2008/2009 :

ARBITRAGE :

Pour qu'une couverture d'équipe soit effective le club (ou club support pour un regroupement de licenciés) de cette équipe doit assurer l'équivalent de 50% des désignations consommées par cette équipe, dont un minimum de 6 désignations pour l'arbitre assurant la couverture de l'équipe.

Exemples :

- une équipe évoluant en championnat régional dans une poule de 12 équipes avec un seul arbitre officiant sur la rencontre devra « rendre » 11 matchs,

- une équipe évoluant en championnat régional dans une poule de 12 équipes avec deux arbitres officiant sur la rencontre devra « rendre » 22 matchs.

Adopté à la majorité (application immédiate).

L'arbitre désigné en couverture d'équipe doit officier au moins au niveau de l'équipe à couvrir. **Vœu refusé.**

Un club formateur d'arbitre qui verrait ses nouveaux diplômés quitter le club garderait la possibilité d'inscrire le nom de ces arbitres pendant 2 saisons. « *Ce privilège est assorti d'une obligation de formation de nouveaux arbitres pour remplacer le ou les nouveaux arbitres diplômés quittant le club.* »

Adopté à la majorité. (Application immédiate)

Lorsqu'un arbitre ne se déplace pas sur une rencontre, sans motif et sans excuse, pour laquelle il est désigné et qu'il n'y a pas de possibilité de retenir les amendes sur ses frais de déplacement, la Ligue se réserve le droit d'imputer au club couvert par cet arbitre les amendes pour absence.

Adopté à la majorité. (Application immédiate)

SPORTIVE :

Proposition d'attribution des points pour les « devoirs d'accueil et de formation » des clubs :

- **R1** : 70 points et 16 licenciés
- **R2** : 30 points et 10 licenciés

Barème des points attribués :

Minimes à 6	60 points
Cadets/Juniors/Espoirs, Ecole de Volley	40 points
Benjamins/Minimes à 4	30 points
Poussins/Pupilles à 2	15 points

Adopté à la majorité (**application immédiate**).

Mutations :

Passage à 3 mutés comme en N2-N3. **Non adopté.**

Pour : 3 Contre : 167 Abstention : 20

6. FINANCES :

Tableau des cotisations et pénalités 2008/2009.

Adopté à la majorité.

Budgets 2008 et 2009 :

Adoptés à l'unanimité.

7. Election du président par l'Assemblée Générale :

Un candidat est proposé par le Comité Directeur, Claude GANGLOFF (élu au C.D. par 10 voix pour, contre 1 voix pour Nathalie BOULEAU non candidate).

Pour : 158/190 Contre : 20 Abstention : 12

Claude GANGLOFF est élu président à la majorité des voix « pour » comparée au total des voix « contre et abstentions ».

8. Election des délégués aux AG fédérales :

6 candidats pour 3 places de titulaires et 3 suppléants :

Vote à bulletin secret.

Sont élus titulaires : 1. Claude GANGLOFF (145 voix)

2. Jean Michel QUENTIN (102 voix)

3. Monique BERNARD (98 voix)

Sont suppléants : 1. Eric VEILLET (96 voix)

2. Eric HEURTEBIZE (75 voix)

3. Daniel MURAIL (24 voix)

9. Remise des récompenses sportives et distinctions honorifiques

10. Intervention des personnalités :

Monsieur François LACO (Directeur Régional Adjoint de la DRJS)

11. Clôture de l'A.G. à 18H